Mis en ligne le 03/07/2026 à 13h54
REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260630-CM040912026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DÉLIBÉRATION
N° CM 04/091/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 30 juin 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le trente juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, M. Aurélien TEDESCO, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Gilles ROUILLON, Mme Marie-Anne JANNIN qui donne procuration à Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry PALLIER qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Caroline DOUX qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Marine FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE

- **Participations Espace Jeunes 2026/2027**

Madame Typhanie KERESELIDZE, Conseillère Municipale déléguée, soumet au vote du Conseil Municipal les participations familiales comme indiquées ci-dessous pour l'année 2026/2027 :

- Une carte d'adhérent :
  1. 5 € pour les jeunes ollainvillois
  2. 20 € pour les extérieurs

qui donne accès à l'Espace Jeunes sans restriction aux heures d'ouverture ainsi qu'aux activités gratuites.

- Une participation selon les quotients familiaux avec application d'un taux d'effort sur le coût réel de la sortie sera demandée pour les activités payantes :

Quotients familiaux	Taux d'effort
230<=QF1<539	20 %
540<=QF2<1039	30 %
1040<=QF3<1529	40 %
1530<=QF4<1930	50 %
Extérieurs	Coût réel de la sortie

Mis en ligne le 03/07/2026 à 13h54
REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260630-CM040912026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'avis favorable du bureau municipal, réuni le 23 juin 2026,

Entendu l'exposé de Madame KERESELIDZE, Conseillère Municipale déléguée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- Adopte les participations à l'Espace Jeunes détaillées ci-dessus pour l'année scolaire 2026/2027.

- Rappelle que les recettes – carte d'adhérent et participations aux sorties ou activités payantes – sont encaissées par la régie recettes et avances de l'Espace Jeunes.

- Rappelle que les participations aux séjours jeunes seront calculées sur la base des 10 tranches des quotients familiaux et que le coût réel du séjour sera appliqué aux extérieurs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le 2 juillet 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

Pour le Maire, par délégation,
Marine FOUQUET
Première Adjointe au Maire

MAIRIE DE MOLLAINVILLE (ESSONNE)